

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

INSTITUT SUPERIEUR D'INFORMATIQUE ET DE GESTION DE GOMA

DIPLOME N° 300. 3676.17

POFESSIONWALL				
Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé de procédent de la communication	der aux examens de la Seuxieme anne de lecence			
en Medeux et tele communication, option:				
orientation:				
Attendu que le Womme MUKUNIMANZAM	B1 né(e) à Beni le D9 Sept. 1994			
est porteur d'un diplôme all gracellet lu informatique et du/des certificat(s) de réussite all la premier an née ale lu	e de gertion			
et du/des certificat(s) de réussite oll la Premier an vil oll lu	cence en reseaux et tell communication			
Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention	tion en date du 16 octobre 2017 aux examens			
Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention Sat sfaction en date du 16 octobre 2017 aux examens inscrits au programme de la deux ie me année ale le cence en réseaux télecon.				
orientation :				
Avons conféré et conférons à MUKUNI MAN24	MBINDMELLINGE			
en RESEAUX ET TELE CO14 MUNICATIONS:	, orientation :			
En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant er				
prévus au programme et que toutes les prescriptions légales en vigueur ont été observées.				
Nous, Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, sur proposition de la				
Commission d'Homologation, attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la législation congolaise relative à la collation des grades académiques ont été	Fait à Goma le 18 fevrula 20			
observées.				
En foi de quoi, nous l'avons paronogire lour 28 Lets 2019 et enregistré sous	Le Secrétair du Jury,			
le n°26.20.8 folio DXXXXXIII au registro littera	Le Secretaire du Jury,			
	The state of the s			
Pour la Commission d'Homologation Le Ministre,	Le Porteur, Le Chef d'Etablissement,			
Legrasia La Ministra				
COHEMENT SUPERIOR	A Service of the serv			



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO INSTITUT SUPERIEUR D'INFORMATIQUE ET DE GESTION DE GOMA

DIPLOME N° 300. 1436. 01

Nous, Président, Secrétaire et Membres du Jury chargé de procéder aux examens de la taria venue année de gradent
en un for mortique de glotin , option :
orientation:
Attendu que le nommé MUKUNI MANZAMBI. Ané(e) à Beni le 09 septembre 1934
est porteur d'un diplôme donnant acces aux études superi enres it universitaires
et du/des certificat(s) de réussite de premue et deux cème ann les de grudent en informalique de gestern
Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention satisfu en date du 29 octobre 2015 aux examens
est porteur d'un diplôme donnant acces aux édudes superi eures it universitaires et du/des certificat(s) de réussite de premier et deuxième ann les de graduat en informatique de gestion Attendu qu'il/elle a réussi avec la mention satisfic et un en date du 29 Octobre 2015 aux examens inscrits au programme de la troisième année de gradual du info. de gest option:
, orientation :/
Avons conféré et conférons à MUKUMI MANZAMBI ARMEL le grade de PRADUE
en /NFORMATIQUE DEGESTION option: , orientation:
En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps qu'il/elle a suivi régulièrement les cours et exercices
prévus au programme et que toutes les prescriptions légales en vigueur ont été observées.
Nous, Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, sur proposition de la Commission d'Homologation, attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les Fait à Fait à
conditions prescrites par la législation congolaise relative à la collation des grades académiques ont été observées.
En foi de quoi, nous l'avons homologué le 18 dec 2015, et enregistré sous
le n° 17 035 folio CCC L.I.X. ad registre littera 8 dec 2015. Le Secrétaire du Jury, Fait à Kinshasa, le 18 décembre 2015.
A Company of the control of the cont
Pour la Commission d'Herobiografion Le Porteur, Le Porteur, Le Porteur,
Le Président Le Character Le Ch

HOTEL DES MONNAIES



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIPLOME D'ETAT

NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG, INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988 ;

VU LA LOI-CADRE N° 86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES ARTICLES 43, 125 ET 126 ;

VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU 20 AVRIL 2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG.

ATTESTONS QUE X LE NOMME : MUKUNI MANZAMBI ARMEL			
NE (E) A	LA NOMMEE BENI	LE 09 0	9 1994
A PARTICIPE A LA SESSION 2	012 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTEN	U , , ,	58%
CINQUANTE	E-HUIT	POUR CENT DES POINTS AUX	CONDITIONS DE
REUSSITE FIXEES PAR L'ORI	DONNANCE SUSMENTIONNEE.		
EN FOI DE QUOI,	LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLO	TTIL-P-4-1-127-2-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	
SECTION LITTERAIRE		DPTION LATIN-PHILOSOPH	4E
	DELIVRE A KINSHASA	LE 22 AOUT 2012	
LES MEMBRES DU JURY	L'INSPECTEUR GENERAL, PRESIDENT DU JUIX	LE SECRETAIRE GENERAL, SUPERVISEUR	
TS 07 6 2	2024101080	1 1 2 1324033	LE(LA) RECIPIENDAIRE